

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, RIDEREAU Philippe, GUIGNARD Sandra, LEFEUVRE Willy, MARCHAND Ludovic, BARBOT Eric, BONNAUD Brigitte, CHATEVAIRE Bernadette, VENDE Lydie, BAUDOIN Jacques formant la majorité des membres en exercices.

Absents : MARSAUD Christian, PREAU Jean, VALENTIN Fanny
Monsieur MARSAUD Christian a donné un pouvoir à M DELAHAYE Philippe
Monsieur PREAU a donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Madame BONNAUD Brigitte été élue secrétaire

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu.

1) ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part du devis de la société OUEST OCCASION de PARTHENAY pour un arrière de bar soit un montant de 1548€ TTC.

En effet, les travaux de la salle sont presque terminés et il y a lieu de réaménager le bar de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société Ouest Occasion d'un montant de 1548€ TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 2188 du budget primitif.

2) ACHAT D'ETAGERES POUR LE LOCAL RANGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part des devis de la société LA BOVIDA DU SUBDRAY pour l'achat d'étagères pour le local de rangement de la vaisselle de la salle des fêtes ainsi que les cuisines. Les travaux sont presque terminés, il y a donc lieu de réaménager certains espaces.

Les devis NDEV01/2020090467 et le DEV01/2020090471 s'élèvent respectivement à 750.94€ et 612.74€ TTC pour structures de rangement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis de la société LA BOVIDA de 750.94€ TTC et de 612.74€ TTC et autorise Monsieur le Maire à les signer. Ces sommes seront inscrites au compte 2188 du budget primitif.

3) ACHAT DE CHARIOTS DE SERVICE ET A DEBARASSER POUR LA SALLE DES FETES ET LA CANTINE

Monsieur le Maire fait part des devis de la société LA BOVIDA DU SUBDRAY pour l'achat d'un chariot à débarrasser et 3 chariots de service inox pour la salle des fêtes.

Les devis NDEV01/2020090468 et le DEV01/2020090469 s'élèvent respectivement à 887.90€ et 276.23€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis de la société LA BOVIDA de 887.90€ TTC et de 276.23€ TTC et autorise Monsieur le Maire à les signer. Ces sommes seront inscrites au compte 2188 du budget primitif.

4) CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE XANTON-CHASSENON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de faire procéder à l'entretien du chauffage de l'église.

La société DELESTRE INDUSTRIE propose un contrat d'une durée de 5 ans. L'entretien se fera tous les ans pour un montant annuel de 453€ HT sans compter les pièces détachées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 61558.

5) ACHAT D'ETAGERES POUR LES ARCHIVES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part du devis de la société LA BOVIDA DU SUBDRAY pour l'achat d'étagères de rangement pour la salle des archives de la mairie soit un montant de 632.62€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis de la société LA BOVIDA pour un

montant de 632.62€ et autorise Monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 2184 du budget primitif.

6) TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société ACEP a effectué le contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communaux.

Il y a donc lieu de procéder à la mise aux normes au vu du rapport.

Deux sociétés ont été contactées SEBELEC 85 et la société NEAU.

Les devis s'élèvent respectivement à 468.06€ (chaufferie) + 1835.34€ (école maternelle) + 6357.23€ (bar associatif) + 2359.57€ (mairie) soit un total pour SEBELEC de 11020,20€ TTC et pour l'entreprise NEAU à 3180€ (mairie), 630€ (chaufferie), 3420€ (bar), 2730€ (école maternelle), 3282€ (bar) soit un total de 13242€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis de la SEBELEC 85 DE FONTENAY LE COMTE pour un montant total de 11020.20€ TTC et autorise Monsieur le Maire à les signer. Ces sommes seront inscrites au compte 615221 du budget primitif.

7) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions des associations mélusicales et des diabétiques de Vendée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 12^{ème} opus des Mélusicales se tiendra du 16 octobre au 11 novembre 2020, dans le sud-Vendée. Chaque année, huit concerts sont programmés afin de mettre en valeur et de faire vivre le patrimoine rural.

Un concert sera organisé le 8 novembre 2020 à l'église de XANTON-CHASSENON. Trois artistes internationaux d'excellence, dont deux victoires de la musique : Vanessa Wagner et Thomas Enhco seront présents.

L'association sollicite donc une subvention pour cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer uniquement une subvention de 250€ à l'association Mélusicales. Cette somme sera inscrite au compte 6574.

8) ACHAT D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les consorts LALERE seraient vendeurs de la parcelle sise à XANTON-CHASSENON cadastrée section AH 156 pour une contenance de 1a63ca, moyennant le prix d'un euros symbolique profit de la commune. Il s'agit du trottoir devant la maison située 12 rue des ors.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'acquérir la parcelle cadastrée AH 156 d'une contenance de 1a63ca appartenant aux consorts LALERE pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Cette acquisition sera inscrite au budget 211.

9) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétence.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Vu la délibération n°2020CC_09_086 du 8 septembre 2020 du Conseil Communautaire créant la Commission Locale des Charges Transférées, et fixant le nombre de représentants par commune membre au sein de la C.L.E.C.T. de la façon suivante :

- o Communes de 4 000 habitants et plus : 3 représentants,
- o Communes de 1 500 à 3 999 habitants : 2 représentants,
- o Communes de moins de 1 500 habitants : 1 représentant ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée par la Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur RENAULT Claudy représentant de la commune de XANTON-CHASSENON au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

10) FORMATION BSR CATEGORIE AM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent recruté pour un an au service technique n'a pas de permis de conduire. Il vient donc de FONTENAY LE COMTE à vélo. La commune perçoit une aide de l'état. Monsieur le Maire avait proposé de financer la formation catégorie AM comme évoqué lors d'une précédente réunion. Le conseil municipal était favorable.

Trois auto-écoles ont été consultées et deux devis sont arrivés en mairie. Ils s'élèvent respectivement à :

TURPEAU FORMATION de FONTENAY LE COMTE : 240€ TTC

PREZAU de FONTENAY LE COMTE : 210€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'école de conduite PREZEAU pour un montant de 210€. Cette somme sera inscrite au compte 6184 du budget primitif 2020.

11) PROGRAMME VOIRIE 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors sa séance du 24 août 2020 le conseil municipal avait retenu le devis de l'entreprise LA COLAS d'un montant de 34407.84€ TTC pour le programme voirie 2020.

Monsieur le Maire propose d'apporter une modification au devis initial. Le devis supplémentaire s'élève à 6512.40€ TTC. Le montant total des travaux du programme voirie s'élève donc à 40920.24€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société la COLAS d'un montant 6512.40€ TTC pour le programme voirie 2020. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2315 du budget primitif 2020.

12) AMENAGEMENT RD 745

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société LA COLAS de FONTENAY LE COMTE d'un montant de 5016€ TTC pour la fourniture et la pose de bordures T2 et le busage du fossé sur 70 mètres à Chassenon le bourg sur la RD 745 en face de la maison située au 107 rte de Parthenay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société la COLAS d'un montant 5016€ TTC pour le programme voirie 2020. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2315 du budget primitif 2020.

13) VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits en raison des devis validés ce soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les virements de crédits suivants :

Cpte 61558 entretien autres biens mobiliers : + 522€

Cpte 022 dépenses imprévues en fonctionnement : - 522€

Cpte 211 achat de terrains : 1000€

Cpte 2315 Installations (voirie) : 13000€

Cpte 2188 Autres immobilisations corporelles (étagères salle des fêtes et archives, charriots) : 4800€

Cpte 020 dépenses imprévues en investissement : - 10000€

Cpte 10222 FCTVA : + 5200€

Cpte 10223 Taxe locale aménagement : +2558€

Cpte 1347 Dotation au soutien à l'aménagement local : + 1042€.

14) COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

Commission finances et économie

Titulaire : Claudy RENAULT

Suppléant : Philippe DELAHAYE

Commission habitat et aménagement du territoire

Titulaire : Lydie VENDE

Suppléant : Eric BARBOT

Commission santé climat et mobilité

Titulaire : Philippe RIDEREAU

Suppléant : Willy LEFEUVRE

Commission sites culturels : Centre minier et maison de la meunerie

Titulaire : Christan MARSAUD

Suppléant : Philippe DELAHAYE

Commission environnement et cadre de vie

Titulaire : Willy LEFEUVRE

Suppléant : Philippe DELAHAYE

Commission tourisme et loisirs

Titulaire : Ludovic MARCHAND

Suppléante : Lydie VENDE

Commission patrimoine communautaire

Titulaire : Ludovic MARCHAND

Suppléante : Lydie VENDE

Commission solidarité, enfance, jeunesse

Titulaire : Sandra GUIGNARD

Suppléante : Bernadette CHATEVAIRE

Commission assainissement

Titulaire : Claudy RENAULT

Suppléant : Jean-Michel THIBAUD

Commission actions culturelles

Titulaire : Philippe RIDEREAU

Suppléant : Christian MARSAUD

Commission Mutualisation

Titulaire : Claudy RENAULT

Suppléante : Brigitte BONNAUD

Commission locale d'évaluation des charges transférées : Claudy RENAULT

Commission intercommunale pour l'accessibilité : Christian MARSAUD